

Type de prestation	euro H.T.
INSCRIPTION (uniquement pour les nouveaux titulaires)	115
INSTRUCTION DES DEMANDES	
Admission pour une gamme de mobile home	932
Extension majeure pour une gamme de mobile home ⁽¹⁾	728
Extension mineure pour une gamme de mobile home	367
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat (sans référence supplémentaire)	676
INTERVENTION EN USINE	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾	1390
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	1690
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	695
INTERVENTION SUR SITE D'INSTALLATION	
Vérification réalisée sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽²⁾	1390
Vérification réalisée sur site (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽²⁾	1150
Vérification réalisée sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	1690
Rapport d'évaluation des vérifications	430
DEPLACEMENT	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	460
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	460
GESTION ANNUELLE (par année civile)	
Par certificat	922
DROIT D'USAGE DE LA MARQUE (par année civile)	
Par titulaire	955
Par certificat	80

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

- (1) une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou intervention sur site
- (2) hors frais de déplacement et de séjour
- (3) mission non groupée avec une autre